

Critérium Individuel Régional B 2024/2025

Dimanche 9 mars 2025 à Bollezeele

Salle polyvalente, rue Maurice Cornette

Arbitrage : Marie Noëlle DUBREUCQ, Sébastien Joly et Xavier GODIN

Horaire	Catégories *		
			<i>* âge au 1^{er} janvier de la saison sportive</i>
8h30	C 5A	M de 21 à 43 ans	MESSIEURS nés de 1981 à 2003 inclus (sans limite de classement)
	C 3	M de 44 à 54 ans	MESSIEURS nés de 1970 à 1980 inclus
	C 13	M de 11 et 12 ans	GARCONS nés en 2012 et 2013
9h30	C 7	M de 17 à 20 ans	MESSIEURS nés de 2004 à 2007 inclus
	C11	M de 13 et 14 ans	GARCONS nés en 2010 et 2011
	C 9	M de 15 et 16 ans	GARCONS nés en 2008 et 2009
10h30	C 5C	M 17 ans et plus	MESSIEURS de cl inférieur à 1200 pts. <i>Non qualificative pour les nationaux.</i>
	C 0	M de 65 ans et plus	MESSIEURS nés en 1959 et avant
11h30	C 4	F de 44 à 56 ans	DAMES nées de 1968 à 1980 inclus
	C 1	M de 55 à 64 ans	MESSIEURS nés de 1960 à 1969 inclus
12h30	C 15	M de 10 ans et moins	GARCONS nés en 2014 et après <i>Non qualificative pour les nationaux</i>
	C 12	F de 13 et 14 ans	FILLES nées en 2010 et 2011
13h30	C 6	F de 21 à 43 ans	DAMES nées de 1981 à 2003 inclus
	C 14	F de 11 et 12 ans	FILLES nées en 2012 et 2013
	C 10	F de 15 et 16 ans	FILLES nées en 2008 et 2009
	C 2	F de 57 ans et plus	DAMES nées en 1967 et avant
15h	C 8	F de 17 à 20 ans	FILLES nées de 2004 à 2007 inclus
	V4		<i>Non qualificative pour les nationaux</i>
	C 16	F de 10 ans et moins	FILLES nées en 2014 et après <i>Non qualificative pour les nationaux</i>

EXTRAITS DU REGLEMENT REGIONAL :

Tout désistement doit être signalé au juge arbitre dès que possible et au moins 7 jours avant l'épreuve, soit le 1^{er} mars. Passé ce délai, il sera nécessaire de le motiver par écrit accompagné d'un justificatif pour qu'il ne soit pas considéré comme forfait (avec application de l'amende prévue au règlement)

- Pour le 62 à Sébastien Joly : 06 84 10 26 04 ufolep62tt.lens@gmail.com
- Pour le 59 à Marie Noëlle Dubreucq : 06 98 85 77 06 mndubreucq@wanadoo.fr

Des matchs de classement peuvent être organisés après les ¼ de finale pour établir un classement pour les places 5 à 8. Les séries C15, C16 et C5C ne sont pas concernées par cette mesure.

- « Tout joueur ne participant pas à un match de classement sera classé à la dernière place du tour. »
- « Tout joueur, ne peut quitter la compétition sans en avoir été éliminé s'il n'a pas l'autorisation expresse du juge-arbitre. Ce joueur sera classé à la dernière place du tour et une amende de 10 € sera appliquée. »